



Bruxelles, le 5 avril 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2016/0280(COD)

7986/19
ADD 1

CODEC 814
PI 61
RECH 196
EDUC 183
COMPET 290
AUDIO 54
CULT 59
DIGIT 66
TELECOM 152

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE (première lecture) - Adoption de l'acte législatif - Déclaration

**Déclaration commune des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Pologne, de l'Italie et de
la Finlande**

Cette directive avait pour objectifs de favoriser le bon fonctionnement du marché intérieur et de stimuler l'innovation, la créativité, l'investissement et la production de nouveaux contenus, y compris dans l'environnement numérique. Les signataires souscrivent à ces objectifs.

Les technologies numériques ont radicalement modifié les modes de production, de distribution et de consultation des contenus. Le cadre législatif doit refléter et orienter ces changements.

Toutefois, nous estimons que le texte final de la directive ne permet pas d'atteindre de manière adéquate les objectifs susvisés. Nous croyons que, sous sa forme actuelle, la directive marque pour le marché unique numérique un pas en arrière plutôt qu'un pas en avant.

Nous déplorons avant tout que la directive ne permette pas d'établir un juste équilibre entre la protection des titulaires de droits et les intérêts des citoyens et des entreprises de l'UE. Elle risque ainsi d'entraver l'innovation au lieu de la favoriser, et d'avoir une incidence négative sur la compétitivité du marché unique numérique européen.

En outre, nous avons le sentiment que la directive manque de clarté juridique, qu'elle générera une insécurité juridique pour de nombreuses parties intéressées et qu'elle pourrait empiéter sur les droits des citoyens de l'UE.

Nous ne pouvons dès lors pas marquer notre accord sur le texte proposé de la directive.
